



Chers membres du Conseil et chers membres de la Municipalité, la commission de gestion composée de Madame Brigitte Zahnd, Monsieur John Haldemann et M. Eric Perrier, s'est réunie les 10 et 23 juin derniers afin d'étudier les documents fournis par la Municipalité, à savoir :

- Le rapport de gestion 2021
- La liste des comptes par ordre administratif,
- Les bilans comparés 2020-2021
- Le rapport de révision de la fiduciaire Fiprom

Ce dernier rapport apporte des précisions intéressantes et précise qu'aucune non-conformité n'a été relevée.

La lecture des chiffres a soulevé quelques questions que la commission a soumises à Madame Véronique Brocard et Madame Nicole Allemann, que nous tenons à remercier pour la rapidité de leurs réponses.

Pour compléter le préavis et le rapport de gestion, la commission aimerait souligner les points suivants :

- 11.315.0 Sur les 5600.- investis, il faut noter que le nouveau système informatique avec hébergement en ligne va générer des coûts annuels récurrents de 2900.-. C'est une somme non négligeable. En revanche, la solution choisie devrait logiquement conduire à des frais de maintenance réduits (backups etc).
- 11.319.1 La cotisation de la piscine de la Sarraz a augmenté de 3600.- qui représente une participation supplémentaire pour couvrir les pertes de 2020.
- 11.319.4 L'adhésion à Géoportail est un abonnement annuel de 542.-
- 21.401 Les personnes morales (sociétés) génèrent un revenu de 13'540.- soit 1.2% du budget annuel. C'est une baisse importante depuis 2020.
- 21.400 En comparaison, les personnes physiques rapportent 552'642.- soit 49% des revenus cette année. Notons aussi que l'impôt perçu est 95'000.- plus bas que prévu dans le budget. Il s'agit d'une estimation toujours difficile à prévoir, surtout dans le contexte actuel.
- 22.452.0 Pour la deuxième année consécutive, la péréquation nous est favorable. Son fonctionnement est toujours difficile à anticiper. Cette balance positive est une bonne surprise, sans pour autant être une bonne nouvelle : en effet, on se risquera à dire que si la commune bénéficie d'un soutien, c'est qu'elle en avait besoin...
- 353.312.0 Les coûts de l'énergie semblent avoir augmenté (environ 6000.- à 7000.- entre 2018 et 2020, puis 9000.- en 2021). Une part s'explique par des soldes 2020 payés en 2021.
- 46.318.0 Les coûts de la STEP sont élevés. Une rapide estimation permet de dire que le coût réel de l'eau est environ 2.- / m³ plus cher que le prix affiché sur notre facture.
- Pour rappel, le plafond d'endettement net voté l'an passé est à 2'000'000.- Le montant effectif de l'endettement au 31.12.2021 est à 450'000.- Ce montant n'impacte pas le plafond de 2'000'000.- qui est toujours disponible.



commune de
DIZY

Préavis n°1/2022 :
Rapport de gestion et comptes 2021

Réf. n° :

D'une manière générale, nombre de comptes varient d'une année sur l'autre en raison des dates de paiement des factures (les décomptes arrivent parfois tardivement). Cela rend l'analyse peu aisée.

Concernant le résultat final, nous pourrions résumer ainsi : nous avons reçu environ 100'000.- de revenus en moins (par rapport à notre budget), mais en contrepartie nous avons perçu 122'000.- « inattendus », notamment de la péréquation. Malgré ces variations importantes, l'exercice se solde avec un résultat positif.

La commission de gestion remercie la Municipalité pour son excellent travail et le bon suivi de la gestion de la commune. Les seules variations importantes constatées entre le budget et l'exercice réel sont imprévisibles.

Au vu de ce qui précède, la commission propose aux membres du conseil d'adopter les comptes 2021 et d'approuver la gestion de la Municipalité pour ce même exercice.

Brigitte Zahnd

John Haldemann

Eric Perrier